

9-10 EDOUARD VII, A. 1910

nable, et j'entends la continuer; et si le savant avocat qui vient justement de vous adresser la parole et de critiquer mon attitude vous a déclaré, comme il vient de le faire, que moi, dont les services ont été retenus dans l'intérêt public—représentant la Commission, qui pratiquement représente le gouvernement, je devrais considérer comme mon légitime droit de supprimer des témoignages, il ne me reste plus qu'à dire que je ne suis pas au courant que de tels procédés sont employés dans la profession. Je ne devrai supprimer aucun témoignage. Maintenant, mon attitude n'est pas indélicate, pour la simple raison....

M. CROTHERS.—Mon savant ami veut-il m'excuser pour un moment? Qui vous a donné les droits que vous essayez de prendre maintenant dans ce tribunal? Quelle est votre vraie position ici?

M. SMITH.—Je demande pardon à l'honorable monsieur. A la toute première réunion ici il fut proposé que les aviseurs soient entendus, et n'importe lequel des intéressés fut invité à venir avec son aviseur.

M. CROTHERS.—Oui, mais il n'a pas été proposé qu'un quelconque des aviseurs prenne la direction des débats.

M. SMITH.—Aucun des aviseurs n'a songé un moment à agir de la sorte.

M. CROTHERS.—J'ai supposé cela d'après votre langage.

M. SMITH.—Alors vous avez déduit du langage une conclusion bien forcée. Je n'ai jamais rien dit de la sorte.

M. CROTHERS.—Ce que vous avez dit était que vous représentiez le gouvernement.

M. SMITH.—J'ai dit que la Commission avait retenu mes services et que les instructions que j'ai reçues de la Commission sont d'obtenir une enquête aussi complète que possible pour ce qui regarde sa responsabilité relativement aux ingénieurs ou à d'autres choses.

M. LENNOX.—C'est la première fois qu'on nous dit cela.

M. SMITH.—Maintenant, quelle est l'accusation? L'ingénieur en chef a porté certaines accusations.

M. CROTHERS.—Mon savant ami voudrait-il répondre à une question? Pensez-vous être chargé ici de conduire l'enquête?

M. SMITH.—Certainement non, mais c'est cette...

M. CROTHERS.—Alors il nous faut en choisir un autre.

M. SMITH.—Il faut examiner aussi complètement que possible les accusations portées par M. Lumsden contre les ingénieurs sous ses ordres. Maintenant, comme je viens ici avec instruction de la Commission de vérifier si ces accusations sont bien fondées, s'il existe certaines raisons pour lesquelles M. Lumsden a perdu confiance dans le corps des ingénieurs, il ne faut certainement pas me recevoir avec l'intimation que mon mandat est indélicat. Ce que j'ai à faire est parfaitement bien défini; et avec la permission—la faveur, si vous voulez, monsieur—je me propose—

M. CROTHERS.—Voulez-vous m'excuser un moment? Je ne veux pas dire que votre mission est le moins du monde indélicate si elle est de représenter les commissaires et non d'avoir la direction de l'enquête.

M. SMITH.—Je n'ai jamais rien laissé entendre de semblable.

M. CROTHERS.—Alors il n'y a rien entre nous.

M. SMITH.—Je pense qu'il y a entre nous beaucoup de choses, si mon honorable ami veut me le permettre. J'ai été tout à fait étonné lorsque l'on m'a dit que mon devoir était de supprimer des témoignages. Je demande aux autres messieurs, aux autres membres de ce comité, si on peut faire une telle attaque lorsque je viens ici pour m'enquérir des raisons pour lesquelles M. Lumsden a déclaré, dans un document solennel, qu'il avait perdu confiance dans le corps des ingénieurs. M. Lumsden a d'abord dit: "Je ne me rappelle aucun des noms". On est porté à penser que la plainte qu'il a perdu confiance dans le corps des ingénieurs aurait dû être basée sur quelque chose de plus précis, cela a laissé dans mon esprit une impression bien nette. Maintenant, lorsque nous trouvons que la classification à laquelle il s'objecte a été, comme

M. LUMSDEN.